UNIVERSITÉ DE GENÈVE
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

CAHIER DES CHARGES
(corps enseignant)

FONCTION Professeur-e ordinaire

☐ Suppléance (contrat DIP uniquement)

Nom et prénom du/de la titulaire	
Taux d'activité	100
Faculté (UPER), institut et centre interfacultaires (UER)	FPSE
Section ou département	Section de psychologie
Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique	Martin Debbané

Autre UPER/UER concernée par ce cahier des charges ? ☐ OUI ☒ NON

Si oui, précisez :

Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique

Taux : le total des points 1, 2 et 3 doit atteindre 100%

1. ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT DES ETUDIANT-ES Taux consacré 30 ou 40

- Cours d'introduction à la psychologie clinique du numérique (3 ECTS; Bachelor 2e et 3e période)
- Cours « Psychologie clinique du numérique: évaluation, prévention et intervention » (3 ECTS; Bachelor 2e et 3e période)
- Cours « Méthodologie de recherche en psychologie clinique du numérique » (3 ECTS; Master 1ère année)
- Séminaire Questions Approfondies « Evaluation diagnostique et processuelle en psychologie clinique du numérique » (3 ECTS; Master 2ème année)
- Séminaire Questions Approfondies « Interventions en psychologie clinique du numérique » (3 ECTS; Master 2ème année)

2. RECHERCHE Taux consacré 30 ou 40

- Direction de recherches dans le domaine de la psychopathologie développementale
- Dépôt de demandes de subsides aiprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique et auprès d'autres instances suisses ou étrangères
- Direction et supervision de thèse de doctorat

3. AUTRES TACHES
3.1. GESTION, ORGANISATION, ADMINISTRATION, DIRECTION

Taux consacré 30

Participation aux tâches de gestion et d'organisation liées à son domaine spécifique, notamment dans le secteur de la psychologie clinique du numérique ainsi qu'au sein de la Section de psychologie, de la Faculté et de l'Université.

Le/la titulaire participera aux tâches de gestion et d'organisation qui sont liées au domaine spécifique qui lui est confié.

3.2. SERVICES A LA CITE

Dans le cadre de son activité, le/la titulaire doit être prêt-e, le cas échéant, à exercer vis-à-vis de la collectivité, une fonction de service rentrant dans la mission de l'Université, ce type d'activité faisant *ipso facto* partie du cahier des charges.

4. AUTRES DISPOSITIONS

Le-la collaborateur-trice est tenu-e de suivre les directives de l'Université et de sa subdivision en matière de sûreté, de santé et de sécurité au travail.

Par sa signature, le/la candidat/e atteste qu'il/elle a pris connaissance de la proposition de cahier des charges afférent au poste mis au concours qui sera soumise à l'autorité de nomination/d'engagement, ainsi que de la Charte d'éthique et de déontologie et de la Charte du doctorat. La proposition de cahier des charges signée ne saurait en aucun cas être considérée comme un acte d'engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par l'autorité compétente selon le règlement sur le personnel de l'Université valent acte d'engagement.

Date et signature du/de la responsable hiérarchique *

Date et signature du/de la titulaire

Date et signature du/de la responsable hiérarchique de l'autre UPER/UER, le cas échéant *

** signature manuscrite pour les fonctions professorales*